Le Président

Rapport du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion du 16 novembre 2017
Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Rarement une préparation budgétaire aura fait l'objet de questionnements aussi forts, tant les annonces de l'Etat sont apparues contradictoires depuis le printemps 2017.

Il en ressort que, contrairement aux autres collectivités, qui voient les concours financiers de l'Etat se maintenir ou augmenter, l'échelon régional subit un coup de rabot important.

Lors du Congrès de l'association des Régions à Orléans, le Premier ministre a confirmé la volonté du Gouvernement de supprimer, à compter de 2018, le fonds de soutien au développement économique et donc de ne pas l'intégrer dans la fraction de TVA qui sera allouée aux Régions.

Cette annonce amène plusieurs conclusions. D'une part, que l'Etat ne respecte pas ses engagements. L'intégration du fonds de soutien au développement économique dans la fraction de TVA allouée aux Régions figurait dans la loi de finances 2017.

D'autre part, que l'Etat considère que l'on peut transférer une compétence, en l'espèce le développement économique, sans attribuer les moyens d'exercice de cette compétence. Cela est inadmissible et place les Régions dans l'incapacité d'apporter le soutien nécessaire au développement des entreprises.

En effet, comment, dans ces conditions, développer l'économie régionale, donner des marges d'action à nos PME, soutenir l'innovation, aider nos artisans et nos agriculteurs à adapter leurs outils de production et développer l'économie sociale et solidaire ?

Face à ce choix du Gouvernement, les Régions ont unanimement décidé de suspendre leur participation à la Conférence Nationale des Territoires. Elles ont demandé au Gouvernement de reconsidérer cette décision injuste pour rétablir des relations avec l'Etat au sein de la CNT.

Cette ressource de 450 M€ ne constitue pas « un cadeau » aux Régions, mais vise à leur permettre de mieux accompagner les PME et les ETI de leurs territoires alors que celles-ci portent l'essentiel de la création d'emplois.

A cela, le gouvernement ajoute une nouvelle diminution des crédits de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des Régions et supprime plus de 200 contrats aidés dans nos lycées. Ces mesures drastiques imposées aux Régions sont à l'opposé des déclarations gouvernementales.

Alors que les compétences régionales ont été fortement confortées ces dernières années, l'étranglement financier des Régions contrevient directement à notre volonté de développer une action publique efficace et attendue.

Face à cette situation, les Régions poursuivent la pression sur le Gouvernement et portent collectivement leurs demandes devant les parlementaires qui ont à voter le budget.

Parallèlement nous refusons de faire porter la suppression de 16,5 M€ en totalité sur le soutien à l'économie et à l'emploi. Cela condamnerait le développement de nombreuses entreprises artisanales, industrielles et de service et condamnerait la reprise de l'emploi.

Si une évolution substantielle de la position du Gouvernement ne venait pas rétablir les ressources de la Région au niveau attendu, nous serions conduits à envisager un effort de compression des dépenses dans plusieurs domaines d'intervention.

Concernant ce budget, et malgré les contraintes fortes, nous fixons l'objectif de maintenir l'investissement à un niveau élevé supérieur à 300 M€.

De même, nous respecterons les engagements pris devant les habitants et nous poursuivrons le sérieux budgétaire qui caractérise notre gestion. Ce haut niveau d'investissement sera mis au service de nos territoires à travers les contrats de solidarité territoriale, de nos lycées, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'économie, de la culture, des transports collectifs et de la transition écologique.

Le budget 2018 sera l'occasion pour la majorité régionale de réaffirmer les priorités qui guident son action :

Priorité à la solidarité envers les territoires et les habitants avec les CRST, la gratuité des transports, les cap'asso,

Priorité à l'égalité des chances dans le système éducatif comme dans la formation tout au long de la vie,

Priorité à l'action économique pour le soutien à l'emploi, au développement des services, de l'industrie, de l'agriculture, du tourisme.

Priorité à la transition écologique pour la reconquête de la biodiversité, la transition énergétique, une alimentation de qualité et l'économie circulaire.

2018, est une année importante pour le Centre-Val de Loire, avec la prise de compétence dès le 1er janvier des Trains d'équilibre du territoire. Ce sera l'occasion pour notre région de proposer aux usagers des trains modernes d'ici quelques années et de compléter l'offre en matière de transports collectifs, en renforçant l'intermodalité et en améliorant le maillage territorial.

2018 verra la mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité afin de renforcer la prise en compte des enjeux de préservation et de récupération de la biodiversité dans les projets d'aménagement du territoire. Ce sera également l'année de la structuration concrète du Service Public Régional de l'Energie.

2018 verra se concrétiser les premières mesures issues de la démarche « Faisons vivre une démocratie permanente en région Centre-Val-de-Loire », pour construire une Région citoyenne.

2018 sera aussi l'occasion de préparer les 500 ans de la Renaissance, organisés en 2019, et qui seront l'occasion de donner un coup de projecteur important sur notre territoire régional, qui fut il y a 500 ans le centre de polarité politique, culturel, architectural et scientifique du monde occidental.

2018 nous donnera l'occasion d'être une région à 360 degrés, avec l'élaboration du SRADDET. Ce schéma est l'occasion de nous retourner sur ce que nous avons pu faire ces dernières années pour produire des idées nouvelles et des actions pour demain. L'objectif est bien de répondre aux défis du numérique, de la désertification médicale, de la compétition des territoires, de la modernisation de notre agriculture et de notre économie, au besoin de nos concitoyens en services publics modernes et efficaces...

La démarche « Une région à 360 degrés » se veut participative et en phase avec l'ensemble des territoires de la région, sans exclusive, pour porter une ambition commune au service du Centre-Val de Loire.

Ces orientations budgétaires doivent poser les bases de cette ambition, tenant compte à la fois des contraintes budgétaires fortes, mais aussi des besoins et attentes fortes des habitants de notre région.

François BONNEAU
Président de la Région Centre-Val de Loire

SOMMAIRE

I - LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2018

A. **Le contexte économique et financier**

B. **Une stratégie financière adaptée aux ambitions régionales**

C. **Un effort pour maintenir un haut niveau d'investissement et pour contenir les dépenses de fonctionnement**

D. **Une gestion de dette performante**

E. **Des dépenses de personnel raisonnées**

II - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

I - LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2018

A. Le contexte économique et financier

L'élaboration du budget primitif 2018 de la Région Centre-Val de Loire s'inscrit dans un contexte particulier qui devrait être marqué par une croissance française plus soutenue et plus équilibrée sous l'effet d'un regain de la croissance mondiale. Cependant, les orientations du projet de loi de finances pour 2018 et les pactes financiers annoncés avec les plus grandes collectivités constituent un nouveau cadre contraignant dans la phase d'élaboration des budgets des collectivités territoriales. L'exercice est d'autant plus complexe que les contours précis de ces futurs pactes financiers restent à préciser et que certains engagements financiers de l'Etat auprès des collectivités territoriales sont remis en question.

1- Le contexte international et européen

Le FMI souligne que « l'incertitude sur les politiques dans les économies avancées, les vulnérabilités du secteur financier et un soudain durcissement des conditions financières » sont susceptibles de constituer « une recette pour une crise financière brutale ».

Ainsi, les difficultés à prévoir les politiques budgétaires et réglementaires aux Etats-Unis, la trajectoire de l'endettement public et privé en Chine ou la situation de l'Union européenne – marquée par le début des négociations post-*brexit* avec le Royaume-Uni, une faible inflation et le sauvetage récent de la faillite de plusieurs banques espagnoles et italiennes – constituent autant de risques pour la stabilité financière et la croissance des pays émergents et avancés.

2- Le contexte national

Sous l'effet des mesures mises en œuvre ces dernières années, parmi lesquelles le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le pacte de responsabilité et de solidarité (PRS), générateurs de gains de compétitivité pour les entreprises françaises, la trajectoire de reprise économique s'est confirmée depuis la fin de l'année 2016. La croissance est ainsi anticipée à + 1,7 % dès 2017 et devrait se maintenir à ce niveau en 2018. Elle devrait, par ailleurs, profiter de la croissance mondiale grâce à une augmentation de la demande mondiale. Cette dernière devrait être particulièrement forte en provenance des pays hors zone euro, sans toutefois parvenir à atteindre les performances observées avant la crise financière de 2008. Quant à la demande extérieure des pays de la zone euro, elle devrait rester très soutenue. Dans ce contexte, les parts de marché françaises à l'exportation devraient nettement progresser – plus rapidement encore que la demande extérieure – sous l'effet des gains de compétitivité.

Cette stabilité de la croissance résulte d'un renforcement des échanges extérieurs et d'une évolution modérée de la demande intérieure en 2018. En effet, l'investissement des entreprises demeure à un niveau élevé sous l'effet de la progression de l'activité économique et du niveau bas des taux d'intérêts. Après la résorption en 2017 des gains de pouvoir d'achat liés aux prix des carburants, une revalorisation des salaires et des prestations d'ici à 2019 devrait conduire à une croissance mesurée de la consommation des ménages.

Dans ce contexte, l'inflation, toutes composantes confondues, devrait demeurer stable en 2018 (+ 1 %) sous l'effet d'une réduction de l'inflation énergétique liée à la stabilisation

des prix du pétrole. La situation de l'emploi devrait par ailleurs légèrement s'améliorer avec un taux de chômage projeté de 9,6 % à la fin de l'année 2018.

3- Le cadre général des finances publiques

Après le gel des dotations de l'Etat (2010-2013), les collectivités territoriales ont été mises à contribution au titre du redressement des comptes publics avec le pacte de confiance et de responsabilité (2014) et une baisse des dotations de l'Etat de 1,5 Md€ puis le pacte de stabilité (2015-2017) consistant en une nouvelle baisse finalement égale à 9,4 Md€. En définitive, de manière cumulée, la contribution de la Région au titre de sa dotation globale de fonctionnement s'élève à 258 M€ (2010-2017), dont 118 M€ au titre du gel des dotations et 140 M€ au titre du redressement des comptes publics.

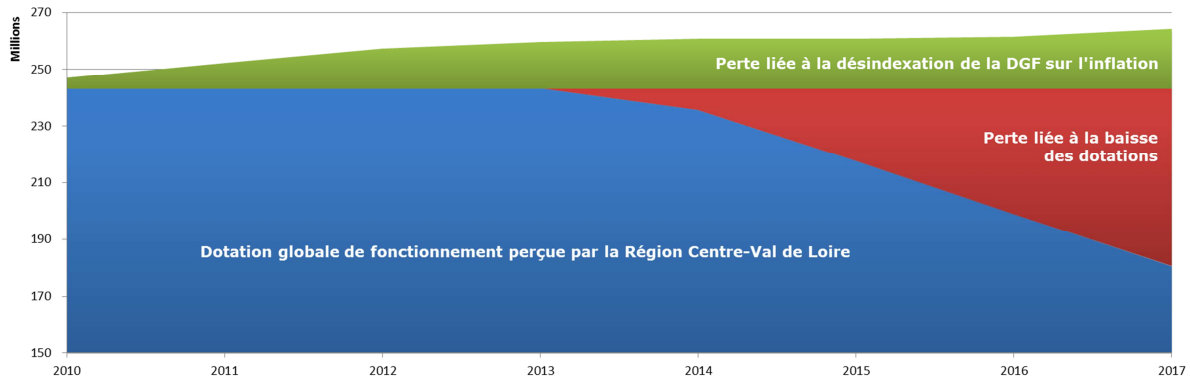

Pour la nouvelle législature (2017-2022), l'exécutif a fixé de nouvelles orientations stratégiques financières qui s'articulent autour d'un objectif de dépenses publiques – toutes administrations publiques confondues – visant à respecter les engagements européens de la France en matière de réduction du déficit public structurel. Ainsi, conformément aux engagements renouvelés dans le pacte budgétaire européen (2013), le déficit public structurel de la France devrait être inférieur à 3 % du PIB dès l'exercice 2017.

La contribution des collectivités territoriales à la réduction du déficit public est attendue à hauteur de 13 Md€ d'ici 2022. Dès 2018, l'effort demandé aux collectivités territoriales prend la forme d'un plafonnement de la hausse de leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de + 1,2 % par an (inflation comprise) au lieu des 2,4% constatés ces dernières années. Après la quasi suppression de l'autonomie fiscale des Régions, cela pose la lourde question de la libre administration des collectivités territoriales et s'apparente à la remise en cause des principes de la décentralisation et à une mise sous tutelle budgétaire des collectivités.

Alors que l'objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) introduit par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 n'était jusque-là qu'un référentiel d'évolution purement indicatif, le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit que les collectivités territoriales qui n'auront pas respecté la trajectoire d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement en année N verront leurs dotations ou leurs ressources fiscales amputées en année N+1.

L'effort des collectivités territoriales sur leurs dépenses de fonctionnement sera complété par un encadrement du recours à l'emprunt avec le plafonnement du ratio d'endettement de chacune des catégories de collectivités territoriales ainsi qu'un objectif de diminution du recours à l'emprunt, chaque année, pour l'ensemble des collectivités.

En définitive, si le Gouvernement entend faire évoluer à la baisse les niveaux de la dépense publique, du déficit public et des prélèvements obligatoires sur la durée du quinquennat, les dispositifs et leurs conséquences financières pour les collectivités territoriales demeurent encore peu précis.

4- Le contexte régional

D'après les données publiées par l'INSEE dans sa dernière note de conjoncture (juillet 2017), la reprise économique s'est confirmée au cours du premier trimestre en Région Centre-Val de Loire. Sur cette période, les autorisations de construction ont progressé (+ 4,6 %) plus rapidement qu'en France métropolitaine (+ 3,4 %). Sur un an, la construction de logements est particulièrement dynamique (+ 18,4 %). De même, les créations d'entreprises sur le territoire régional sont reparties à la hausse (+ 4,4 %), dans la moyenne nationale, plus particulièrement dans les secteurs de l'industrie et des services. L'amélioration de la situation des entreprises est particulièrement sensible sur le territoire régional avec un nombre de défaillances d'entreprises qui recule (- 3,8 %) plus fortement qu'en France métropolitaine (- 1,7 %). Ainsi, sur un an, leur nombre a baissé de près de 17 % en Région Centre-Val de Loire contre - 6,8 % au plan national.

Si le solde commercial de la Région demeure stable, les exportations (- 0,7 %) et les importations (- 0,5 %) sont en recul sur un an. L'Union européenne (73 %) puis l'Asie demeurent les deux premiers partenaires commerciaux de la Région Centre-Val de Loire.

Si le taux de chômage demeure orienté à la baisse sur l'ensemble du territoire régional (9 % contre 9,3 % en France métropolitaine), la situation de l'emploi demeure fragile. Sur un an, l'emploi salarié sur le territoire régional a progressé de 0,6 %.

B. Une stratégie financière adaptée aux ambitions régionales

1- Eléments rétrospectifs et comparatifs 2010-2016 - Principaux indicateurs et ratios d'analyse

Les chiffres ci-dessous sont issus des comptes administratifs de la Région. C'est sur la base de ces données que sont calculés les trois indicateurs mis en place depuis 2005 par la Région Centre-Val de Loire. Ceux-ci intègrent la TICPE Grenelle comme recette de fonctionnement. D'autres Régions ont fait le choix d'inscrire cette recette en investissement. Pour pouvoir comparer nos ratios avec ceux des autres Régions, il convient d'effectuer ce retraitement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de fonctionnement avec frais financiers	629 333 113	639 145 441	652 748 446	664 446 991	687 696 029	688 346 770	706 500 922
Dépenses d'investissement hors dette	310 362 824	334 626 878	304 229 202	297 828 962	312 714 451	329 014 542	337 288 395
Recettes de fonctionnement	842 256 624	876 025 268	902 740 851	898 792 222	920 161 629	906 264 355	909 572 177
Recettes d'Investissement hors emprunts	62 178 520	59 827 346	72 122 465	80 477 735	68 412 750	80 405 547	81 778 470
Emprunts nouveaux	70 800 000	75 200 000	53 800 000	20 000 000	55 000 000	82 000 000	108 559 000
Epargne brute	212 923 511	236 879 826	249 992 405	234 345 231	232 465 600	217 917 584	203 071 255
Epargne nette	171 744 648	194 423 371	205 979 194	187 098 439	184 183 051	169 238 564	151 372 939
Encours de dette réglementaire (au 31/12)	555 500 000	584 600 000	633 400 000	601 600 000	603 800 000	633 000 000	686 800 000
Encours de dette avec CB (au 31/12)	634 100 000	661 900 000	709 400 000	676 200 000	676 800 000	704 600 000	917 200 000
Taux d'épargne brute	25,28%	27,04%	27,69%	26,07%	25,26%	24,05%	22,33%
Capacité de désendettement (en année)	2,61	2,47	2,53	2,57	2,60	2,90	3,38
Taux d'autofinancement	55,34%	58,10%	67,71%	62,82%	58,90%	51,44%	44,88%

Les ratios intégrant la TICPE Grenelle en investissement :

Taux d'épargne brute	25,28%	24,71%	25,20%	23,58%	22,84%	21,52%	19,71%
Capacité de désendettement (en année)	2,61	2,79	2,88	2,93	2,97	3,35	3,96
Taux d'autofinancement	55,34%	49,99%	57,80%	52,98%	49,66%	42,58%	36,11%

Taux d'épargne brute

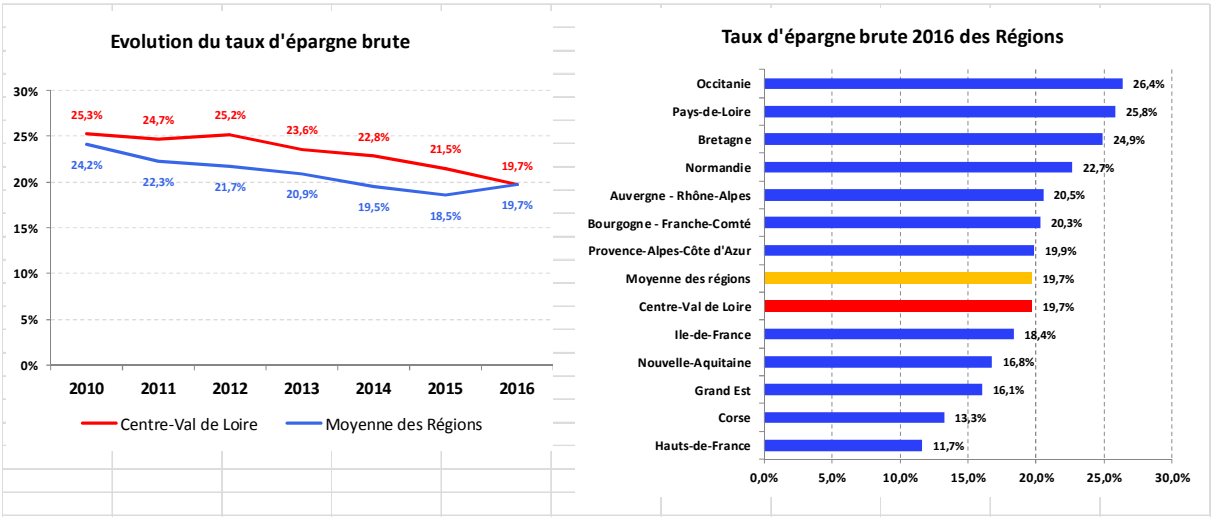

Taux d'autofinancement

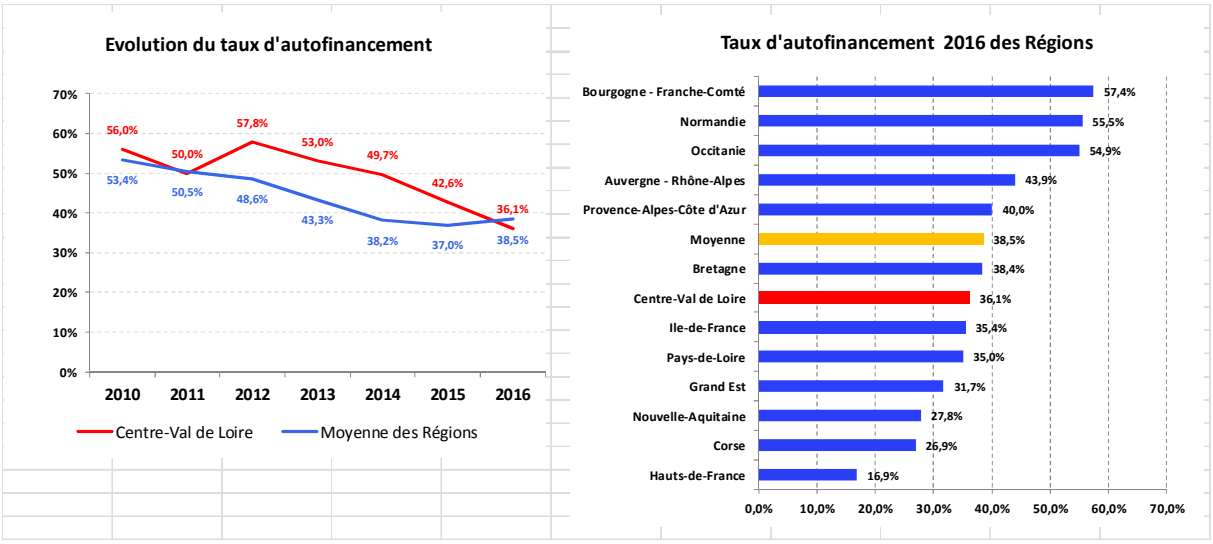

Capacité de désendettement

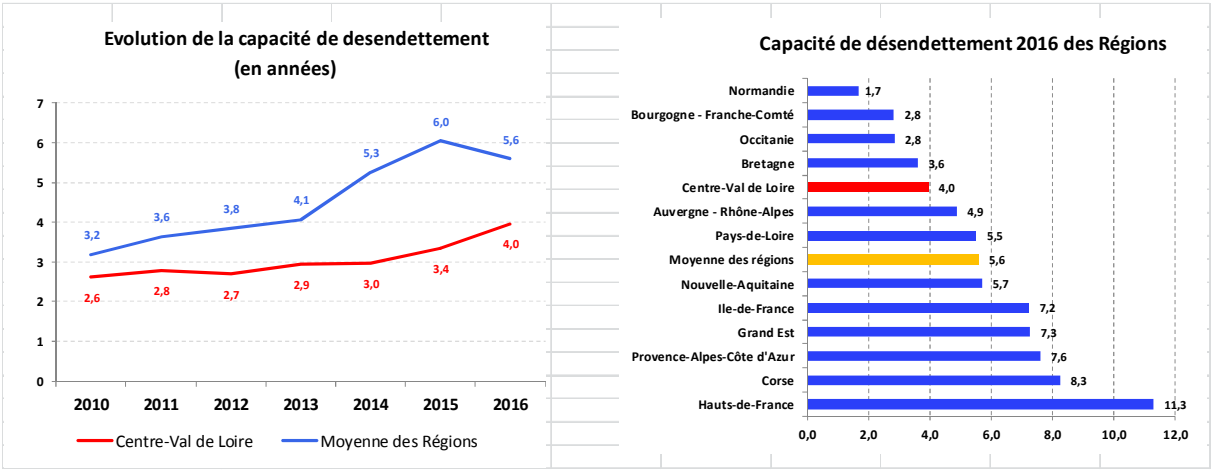

(Source : SFL Forum)

Ces trois indicateurs montrent que la Région Centre-Val de Loire se situe dans la moyenne des Régions concernant le taux d'épargne brute et le taux d'autofinancement. Par ailleurs, elle conserve une capacité de désendettement meilleure que la moyenne des autres Régions.

2- Des ratios adaptés au regard de la conjoncture

Depuis la fixation de ces indicateurs en 2005, une crise financière majeure est venue modifier durablement les paramètres des finances locales, toutes collectivités confondues.

Par ailleurs, depuis la réforme fiscale de 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle, le panier de recettes des Régions s'est figé. La baisse des dotations et les transferts de compétences sont ensuite venus modifier en profondeur le modèle financier des Régions.

La stratégie politique et financière de la Région a dû s'adapter à ces évolutions, avec comme objectif de dégager les marges de manœuvre pour continuer à investir à un très haut niveau sur le territoire régional, tout en contenant le niveau d'emprunt et en maîtrisant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

La mise en place de la loi NOTRe a conduit, compte tenu des volumes financiers des transferts en jeu, à modifier les objectifs de la collectivité en 2017 par rapport à ces indicateurs.

La Conférence Nationale des Territoires tenue cet été vient confirmer l'effort supplémentaire qui sera demandé aux collectivités au redressement des comptes publics et qui viendra encore réduire notre marge d'autofinancement.

Pour 2018, et à l'horizon 2021, ces objectifs doivent être maintenus :

- maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans à l'horizon 2021
- dégager un taux d'épargne brute supérieur à 15%
- dégager un taux d'autofinancement proche de 35%.

L'augmentation du volume de la section de fonctionnement consécutive aux transferts des compétences transports et économie et la reprise des lignes TET génère de fait une déformation des ratios d'épargne car les dépenses augmentent plus vite que les recettes. La dépense liée aux investissements TET étant intégralement compensée par l'Etat, il conviendra d'apprécier le respect des ratios, notamment d'autofinancement, hors ces investissements.

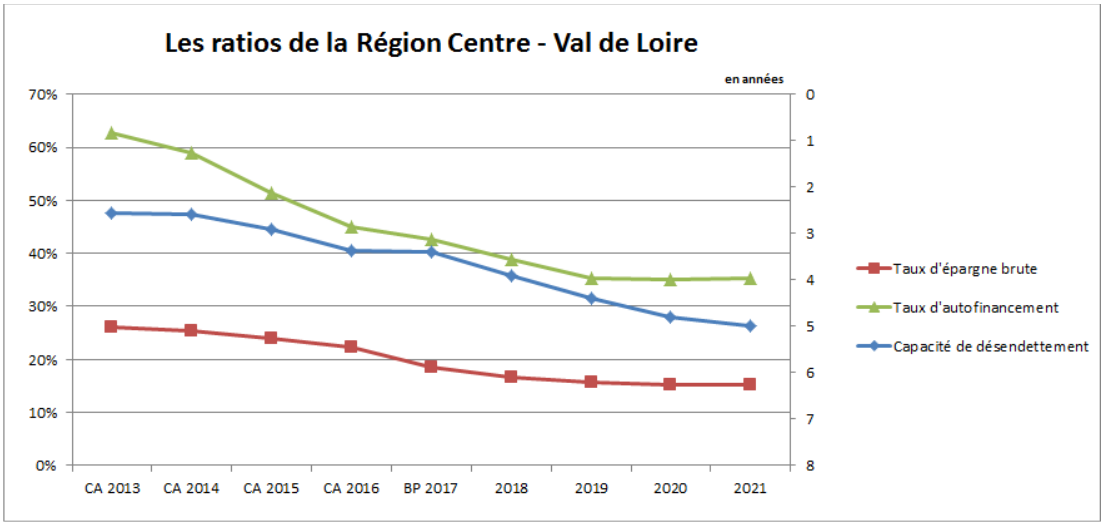

3- Ressources post-taxe professionnelle, TVA : de forts enjeux en loi de finances, source de grandes incertitudes pour les ressources des Régions

Sous l'effet du doublement du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au 1er janvier 2017, puis de la mise en œuvre d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au profit des Régions au 1er janvier 2018, les ressources fiscales (829,6 M€) devraient représenter 66 % des ressources régionales, toutes sections confondues. A compter de l'exercice 2018, le produit des ressources fiscales issues de la réforme de la taxe professionnelle ainsi que de la TVA (580,4 M€) devraient *in fine* représenter près de 50 % des ressources de fonctionnement de la Région Centre-Val de Loire (1,17 Md€).

Cette nouvelle mutation des ressources régionales au 1er janvier 2018 s'inscrit dans le cadre des mesures votées lors de la loi de finances initiale pour 2017. Or, si certaines de ces mesures doivent entrer en vigueur au 1er janvier 2018, le projet de loi de finances pour 2018 entend revenir sur certaines d'entre elles. En conséquence, **de fortes incertitudes pèsent sur les ressources les plus importantes du budget de la Région Centre-Val de Loire**.

a. Une fraction régionale de la TVA amputée

La loi de finances initiale pour 2017 avait attribué une fraction de TVA aux Régions sur la base des montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue en 2017, de la dynamique d'évolution de la TVA en 2018 et du fonds de soutien transitoire pour la reprise des actions économiques antérieurement assurées par les Départements. Cette nouvelle ressource, figurant parmi les revendications anciennes des Régions, constitue un tournant important dans le processus de décentralisation en faveur de la strate régionale, en renforçant son autonomie financière.

Le projet de loi de finances pour 2018 entend supprimer de l'assiette de la fraction de TVA attribuée aux Régions le fonds de soutien en matière de développement économique (450 M€ toutes Régions confondues). **Pour la Région Centre-Val de Loire, cette mesure entraîne une perte de ressources de près de 16,9 M€ en 2018 compte tenu du dynamisme annuel de la TVA estimé à + 2,5 %**. Le produit de la fraction de la TVA est anticipé à hauteur de 185 M€ (soit + 2,5 % par rapport au montant de la DGF au titre de l'exercice 2017).

b. Des ressources « *post*-taxe professionnelle » au dynamisme limité

Les modalités de calcul du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour l'exercice 2018 sont au cœur de forts enjeux au plan national auxquels le projet de loi de finances pour 2018 entend apporter des réponses. Ainsi :

- la mesure de territorialisation du produit de la CVAE consistant en une consolidation de l'imposition des entreprises membres d'un même groupe devrait être *a minima* reportée après avoir été adoptée dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2017. Cette mesure aurait eu pour effet de modifier la répartition du produit de la CVAE entre sièges sociaux et établissements de production, et ce, au profit de ces derniers. Selon les anticipations réalisées à l'échelle de la Région Centre-Val de Loire, le produit de la CVAE aurait pu croître de près de 24 M€, ce gain étant compensé par la perte du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). A plus long terme, la Région Centre-Val de Loire aurait toutefois bénéficié du dynamisme de la CVAE sur une assiette élargie ;
- la mise en œuvre de la réforme des valeurs locatives pour les locaux professionnels aurait pour effet de minorer le produit de la CVAE pour les territoires d'accueil des établissements industriels parmi lesquels figure la Région Centre-Val de Loire. Le projet de loi de finances pour 2018 entend neutraliser cette externalité négative.

Compte tenu de ces incertitudes, la Direction régionale des finances publiques (DGFIP) n'a pas été en mesure de produire une simulation du produit de la CVAE pour l'exercice 2018 à la Région Centre-Val de Loire. En conséquence, si le produit de la CVAE est anticipé à la hausse par rapport à l'exercice 2017 (315,5 M€), c'est seulement sur la base du dynamisme moyen de la ressource au cours des trois derniers exercices (+ 2,4 %).

Compte tenu du rythme de progression des ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle (CVAE, IFER, DCRTP et FNGIR) sur la période 2011-2017, le produit de la péréquation des ressources des Régions – consistant en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble de ces ressources – devrait être égal à 3,9 M€ en 2018. En effet, sur la période 2011-2017, le produit cumulé des ressources « *post-TP* » de la Région Centre-Val de Loire a progressé moins vite (+ 10,85 %) que l'ensemble des autres Régions (+ 13,39 %). Cette anticipation s'inscrit dans le cadre de la modification des modalités de calcul de la péréquation des ressources des Régions prévue par le projet de loi de finances pour 2018, consécutivement à l'attribution de 25 points de CVAE supplémentaires aux Régions afin de financer les transferts de compétences induits par la loi NOTRe.

Sous l'effet d'une stabilité des bases et, pour l'IFER « matériel ferroviaire roulant », d'une inflation anticipée à + 1,2 % en 2017 puis + 1 % en 2018, le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) devrait demeurer stable (32,1 M€).

Si le produit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) devrait demeurer stable (24,1 M€), le produit de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est anticipé à la baisse, conséquence de l'élargissement des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat à la DCRTP des Départements et des Régions dans la loi de finances initiale pour 2017. En conséquence, afin de financer les évolutions de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » du budget de l'Etat, la péréquation verticale en faveur du bloc communal ainsi que la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation des personnes modestes, le produit de la DCRTP est estimé à 19,8 M€ (- 7,9 %).

En définitive, le dynamisme du produit des ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR, péréquation des ressources des Régions) devrait être limité à + 1,1 % par rapport à l'anticipation au titre de 2017, soit 395,4 M€.

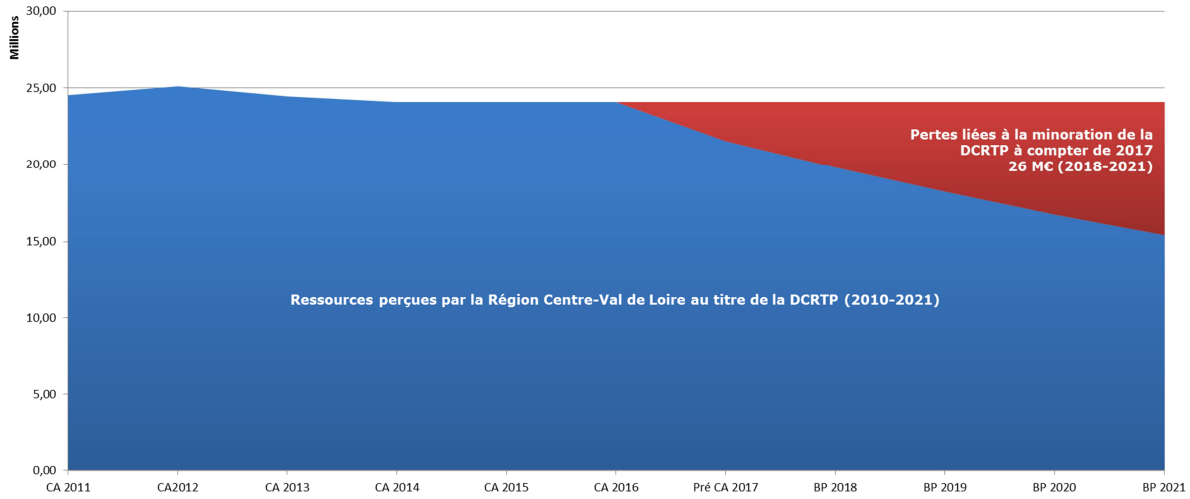

Sous réserve de leur adoption, toutes choses égales par ailleurs, les mesures présentées dans le projet de loi de finances pour 2018, consistant en une diminution du montant de la DCRTP et en une amputation de la fraction régionale de la TVA, le manque à gagner cumulé pour la Région est estimé à 21,2 M€ en 2018. Sur la base d'un dynamisme de la fraction régionale de la TVA égal à 2,5 % par an, et d'une réduction du produit de la DCRTP égale à 9,4 % par an (moyenne obtenue sur la période 2011-2016), ces mesures pourraient priver la Région Centre-Val de Loire de près de 96 M€ d'ici à la fin de la mandature.

4- Une autonomie financière renforcée sous l'effet de la poursuite de la recomposition des ressources régionales

Si sous l'effet du remplacement de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de la TVA au 1er janvier 2018, l'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire progresse mécaniquement, l'ampleur de la mutation est amoindrie par la suppression du fonds de transition pour le développement économique de l'assiette de la fraction régionale de la TVA ainsi que par la stabilité des autres ressources fiscales indirectes.

a. Des dotations stabilisées avec l'arrêt de la contribution au redressement des comptes publics par le biais des concours de l'Etat

A périmètre constant, c'est-à-dire hors dotation globale de fonctionnement et fonds de transition pour le développement économique, le montant des dotations devrait rester stable par rapport à l'exercice 2017, compte tenu de l'arrêt de la contribution des collectivités territoriales au redressement par le biais d'une baisse des concours de l'Etat. Ainsi, seules les dotations aux collectivités territoriales concernées par une mesure d'ajustement conjoncturel ou la minoration au titre des variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat devraient évoluer.

Le montant de la dotation globale de décentralisation résiduelle devrait diminuer au cours de l'exercice 2018 en raison de mesures correctives correspondant à la régularisation des redevances quais et gares au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 sur l'exercice 2017, et au titre de l'exercice 2017 à inscrire au budget primitif 2018 (- 1,8 % par rapport à l'anticipation au titre de 2017, soit 22,4 M€). Hors ajustement conjoncturel, le montant de la dotation globale de décentralisation résiduelle demeure stable. Comme la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) précédemment évoquée, les dotations et participations de l'Etat sont susceptibles de diminuer sous l'effet de la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale qui figurent parmi les « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Le produit de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) est anticipé en très légère baisse par rapport à l'exercice prévisionnel 2017 (- 1,7 %, soit 5,7 M€) conformément aux éléments figurant dans la version initiale du projet de loi de finances pour 2018. Quant au produit du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), inscrit à la fois en section de fonctionnement (0,3 M€) et en section d'investissement (16,0 M€), il repose sur une stabilisation des dépenses réalisées éligibles au fonds.

b. Des ressources fiscales hors TVA orientées à la hausse

Sous l'effet de l'introduction d'une fraction de TVA au profit des Régions, le produit de la fiscalité indirecte progresse de près de 68 % par rapport à l'anticipation de l'exercice 2017. Hors TVA, le produit des autres ressources fiscales indirectes est orienté à la hausse au cours de l'exercice 2018 (+ 2,9 %).

Ainsi, le produit de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, fonction du volume des immatriculations de véhicules neufs et d'occasion réalisées par les automobilistes de la Région Centre-Val de Loire, est estimé à 101,5 M€ (+ 2,9 % par rapport au produit attendu au titre de l'exercice 2017, pour lequel la hausse n'a eu d'effets que sur 11 mois). Cette estimation prudente repose sur une progression de la base taxable exprimée en chevaux fiscaux égale à + 1,2 % au cours de l'exercice 2018. Le tarif du certificat d'immatriculation, fixé à 49,80 €/CV, demeure inchangé.

Egalement fonction de la consommation sur le territoire régional, le produit de la majoration « Grenelle » et de l'ancienne modulation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est anticipé en progression au cours de l'exercice 2018 (+ 4 % par rapport à l'anticipation 2017). Sur la base des dernières estimations de consommation pour l'exercice 2017, qui pourraient être supérieures aux anticipations réalisées pour la décision modificative n°1, le produit de la fiscalité sur les carburants vendus sur le territoire régional estimé à 61,1 M€ (30,2 M€ au titre de la majoration « Grenelle » et 30,9 M€ au titre de l'ancienne modulation régionale du tarif de la TICPE) repose sur une progression de 0,5 % de la consommation au cours de l'exercice 2018. Vraisemblablement sous l'effet de la chute des cours du pétrole et du maintien des prix des carburants, la consommation des carburants sur le territoire régional est en hausse (+ 1,1 % en moyenne au cours des trois derniers exercices).

Les ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage – composées aux deux tiers du produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la CFE et de la CVAE, et pour le dernier tiers, d'une fraction de tarif supplémentaire de la CVAE – devraient également rester stables (+ 0,3 %). Si le produit des frais de gestion était particulièrement dynamique depuis la mise en œuvre des ressources de substitution à la dotation générale de décentralisation concernée (+ 2,7 %), il devrait rester figé au titre de l'exercice 2018. En conséquence, le produit des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage est estimé à 35,4 M€. A contrario, le produit de la ressource régionale pour l'apprentissage (76,5 M€) devrait progresser de près de 3,8 % sous l'effet de sa part dynamique assise sur l'évolution de la masse salariale privée N-2.

Conséquemment, l'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire – obtenue par le rapport entre les ressources propres et l'ensemble des ressources régionales hors emprunt – devrait progresser de près de 10,5 points en 2018 (78,3 %) par rapport au budget primitif 2017. Elle avait déjà progressé de près de 12 points au budget primitif 2017 sous l'effet du transfert de 25 points supplémentaires de CVAE dans le cadre des transferts de compétences des Départements aux Régions prévus par la loi NOTRe. Toutefois, le pouvoir de modulation des taux correspondant à ces nouvelles ressources régionales demeure l'apanage de l'Etat. Aussi, l'autonomie fiscale de la Région Centre-Val de Loire recule de près de 4,3 points (10,3 %).

En raison de l'accroissement considérable du champ de compétence des Régions, les ressources régionales – hors emprunt, TET en investissement et reprise des résultats de l'exercice précédent – devraient progresser de 4,7 % au cours de l'exercice 2018 (+ 57,3 M€), comparées aux ressources anticipées au titre de l'exercice 2017.

Evolution prévisionnelle des recettes

En millions d'euros	Voté 2017*	BP 2018	Evolution (en %)
Fiscalité directe	**346,6**	**354,5**	**2,3 %**
CVAE	308,1	315,5	2,4 %
Péréquation CVAE	5,4	3,9	- 27,8 %
IFER	32,1	32,1	0,0 %
Attributions de compensation CVAE (transports)	1,0	3,0	200,0 %
Fiscalité indirecte	**281,8**	**475,1**	**68,6 %**
TVA	0,0	185,0	-
Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation	98,6	101,5	2,9 %
Ancienne modulation régionale TICPE	29,7	30,9	4,0 %
Majoration « Grenelle TICPE »	29,0	30,2	4,1 %
Ressource régionale pour l'apprentissage	73,7	76,5	3,8 %
Ressources pour la formation professionnelle	35,3	35,4	0,3 %
TICPE « Primes aux employeurs d'apprentis »	15,5	15,5	0,0 %
Dotations de fonctionnement	**395,3**	**197,7**	**- 50,0%**
DGF	180,5	0,0	- 100,0 %
Dotation globale de décentralisation résiduelle	22,8	22,4	- 1,8 %
FNGIR	24,1	24,1	0,0 %
DCRTP	21,5	19,8	- 7,9 %
TICPE compensation	123,7	125,6	1,5 %
DTCE-FDL	5,8	5,7	- 1,7 %
Fonds de transition en faveur des actions de développement économique	16,5	0,0	- 100,0 %
Fonds de compensation de la TVA	0,3	0,3	0,0 %
Attributions de compensation (déchets)	0,1	0,1	0,0 %
Autres recettes de fonctionnement**	**95,6**	**142,3**	**48,8 %**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 119,3**	**1 170,0**	**4,5 %**
Dotations d'investissement	**39,3**	**38,8**	**- 1,3 %**
Dotation régionale d'équipement scolaire	22,8	22,8	0,0 %
Fonds de compensation de la TVA	16,5	16,0	- 3,0 %
Autres recettes d'investissements***	**49,9**	**57**	**14,2 %**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**89,2**	**95,8**	**7,4 %**

** Le montant des ressources votées au cours de l'exercice comprend le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative n°2 (hors reprise des résultats de l'exercice précédent et hors emprunt).*

*** En section de fonctionnement,* ***les autres ressources progressent fortement (+ 48,8 %) sous l'effet de la prise en charge par la Région Centre-Val de Loire des TET*** *à compter du 1er janvier 2018. L'Etat s'engage à verser une compensation financière correspondant au déficit d'exploitation des lignes (49 M€).*

**** Hors TET*

C. Un effort pour maintenir un haut niveau d'investissement et pour contenir les dépenses de fonctionnement

1- Maintenir l'investissement pour répondre aux besoins du territoire

L'absorption des nouveaux transferts de compétences s'est traduite par un changement de structure de la dépense. Historiquement tournées vers l'investissement, les Régions connaissent un accroissement des dépenses de fonctionnement lié à la nature des compétences qui leur sont transférées.

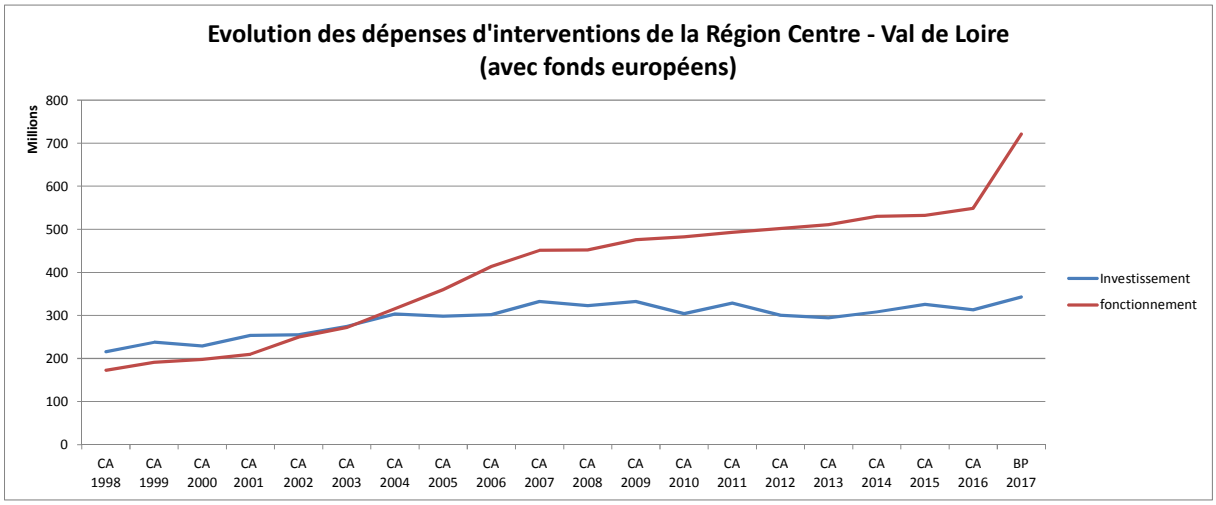

Comme le montre le graphique ci-dessus, même si le profil des dépenses d'intervention s'est inversé à compter de 2004 en raison du transfert des agents TOS des lycées de la Région (2270 agents), la Région a néanmoins continué à maintenir un niveau d'investissement élevé.

A partir de 2018, l'absorption des dépenses en année pleine directement liées à la loi NOTRe va de nouveau augmenter les dépenses de fonctionnement ainsi que la prise en charge des lignes TET dont les déficits d'exploitation seront compensés de façon dégressive par l'Etat avec un plancher atteint en 2022 (50% du déficit 2015 soit 24,5 M€).

Toutefois, la Région investira au total plus de 1,6 Md€ et environ 325 M€ par an sur la période 2018-2021 pour soutenir les dynamiques locales, malgré la baisse de l'épargne brute due aux transferts de compétences.

La gestion de la section « Investissement » du budget régional est une gestion pluriannuelle (Autorisations de Programme / Crédits de Paiement). Du fait de sa grande souplesse, cette procédure permet une adaptation des interventions régionales en fonction des enjeux et besoins exprimés par les territoires aux capacités financières de la Région.

Un ratio réglementaire - fourni chaque année en annexe du compte administratif sur les AP/AE affectées - permet d'apprécier la capacité financière de la Région Centre-Val de Loire à absorber ses engagements pluriannuels, en nombre d'années de crédits de paiement. Pour rappel, ci-dessous l'évolution de ce ratio depuis 2010 :

Pour l'investissement (AP) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2,33	2,34	2,22	2,21	2,27	2,54	2,59

Le stock d'AP affectées au 23 octobre 2017 s'élève à 2,676 Md€. 1,823 Md€ ont d'ores et déjà été mandatés. Le volume d'AP affectées restant à mandater est de 0,853 Md€, soit un ratio de couverture des AP de 2,6 années, parfaitement absorbable par le budget régional.

Pour le fonctionnement (AE) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2,57	2,37	2,70	2,11	2,17	1,70	2,16

Le stock d'AE affectées au 23 octobre 2017 s'élève à 2,154 Md€. 1,315 Md€ ont été mandatés. Le volume d'AE affectées restant à mandater est de 0,839 Md€.

Les mesures de cadrage pluriannuelles qui ont été définies permettent de maintenir un niveau d'investissement d'au moins 325 M€ par an (hors TET) et de respecter nos ratios budgétaires d'ici 2021.

2- En contenant les dépenses de fonctionnement

Le respect de ces engagements financiers passe par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement dans une perspective budgétaire pluriannuelle. Ainsi, une nouvelle trajectoire financière a été impulsée par l'exécutif au travers d'un cadrage pluriannuel des dépenses, en fonctionnement et en investissement, dès le mois de juillet.

Pour respecter ce cadrage défini par politique, un travail important a été réalisé pour identifier les pistes d'économies possibles jusqu'en 2021, afin de contenir la progression des dépenses de fonctionnement (autour de 1 % par an).

La Région engage ainsi un véritable plan de maîtrise et de resserrement de ses dépenses sur la période 2018 à 2021. La programmation pluriannuelle en investissement n'intègre pas les TET, qui doivent faire l'objet de conventions de financement qui doivent garantir la couverture des dépenses engagées par une recette équivalente.

	CA 2016	Voté 2017	BP 2018 prévisions	BP 2019 prévisions	BP 2020 prévisions	BP 2021 prévisions
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	909 572 177	1 139 462 922	1 170 000 000	1 160 000 000	1 162 000 000	1 168 000 000
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	706 500 927	935 874 096	976 000 000	978 000 000	983 000 000	988 000 000
EPARGNE BRUTE	203 071 250	203 588 826	194 000 000	182 000 000	179 000 000	180 000 000
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	51 698 317	54 150 000	57 000 000	63 000 000	64 000 000	66 000 000
EPARGNE NETTE	151 372 933	149 438 826	137 000 000	119 000 000	115 000 000	114 000 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	86 498 771	89 282 155	95 000 000	99 000 000	97 000 000	96 000 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	343 898 371	356 720 981	352 000 000	333 000 000	327 000 000	325 000 000
EMPRUNT PREVISIONNEL	106 400 000	118 000 000	120 000 000	115 000 000	115 000 000	115 000 000
ENCOURS DE DETTE HORS CB (dont encours CPE à partir du BP 2013)	686 766 737	684 607 537	748 000 000	797 000 000	846 000 000	885 000 000
ENCOURS DE DETTE AVEC CB (dont encours CPE à partir du BP 2013)	758 310 600	915 102 488	976 000 000	1 021 000 000	1 067 000 000	1 102 000 000
CAPACITE DE DESENDETTEMENT HORS CB en nombre d'années (= encours de dette / épargne brute)	3,4	3,4	3,9	4,4	4,7	4,9
CAPACITE DE DESENDETTEMENT AVEC CB en nombre d'années (= encours de dette / épargne brute)	3,7	4,5	5,0	5,6	6,0	6,1
TAUX D'EPARGNE BRUTE (= épargne brute / recettes de fonctionnement)	22,3%	17,9%	16,6%	15,7%	15,4%	15,4%
TAUX D'AUTOFINANCEMENT (hors TET) (= épargne nette / dépenses d'investissement)	44,0%	41,9%	38,9%	35,7%	35,2%	35,1%

Le respect des ratios définis repose également sur une maîtrise constante de la dette, que ce soit au niveau des coûts de fonctionnement ou sur l'encours de dette qui doit également rester d'un niveau compatible avec les capacités financières régionales.

D. Une gestion de dette performante

1- La recherche constante d'une gestion de trésorerie la moins onéreuse

S'appuyant sur un plafond revu à la hausse avec un maximum de 160 M€ et des conditions financières toujours favorables, car basées sur des taux négatifs de l'ordre de -0,38 % depuis le début d'année 2017, la négociation des NEU CP[1] s'est poursuivie en lien avec un calendrier calé sur des émissions a minima bimensuelles.

Le programme de NEU CP constitue aujourd'hui le socle de la gestion de trésorerie régionale générant depuis son lancement en 2014 plus de 1,5 M€ d'économie de frais financiers par rapport à une gestion court terme classique.

La cohérence du plan de trésorerie régional et une utilisation maximisée du programme de NEU CP seront donc des objectifs renouvelés sur l'exercice budgétaire 2018 dans un objectif de portage de trésorerie au moindre coût et une plus grande lisibilité sur la date de versement pour les bénéficiaires.

2- Une gestion de dette reposant sur des fondamentaux solides et sécurisés

a. Anticipation du bilan 2017

Les orientations budgétaires étant débattues avant la mobilisation de l'emprunt équilibrant le budget 2017, il apparait nécessaire de prendre une hypothèse sur le volume dédié à ce dernier. Dans cette optique, sera déclinée, dans les propos ci-après, une hypothèse d'une consolidation, en fin d'année 2017, de 110 M€ en application du taux de mobilisation de l'emprunt réalisé lors de l'exercice 2016.

Deux définitions du stock de dette peuvent alors être envisagées dans l'objectif d'appréhender au mieux les enjeux de la gestion de l'encours :

- au sens strict et réglementaire, le stock de dette est constitué de la dette amortissable directe (la dette « bancaire ») soit 604,1 M€ au 31/12/2017 et de l'encours du Contrat de Performance Energétique soit 27,4 M€. Il est à noter que la dette amortissable inclut la reprise, réalisée le 01/09/2017, des emprunts du Conseil départemental d'Eure et Loir fléchés au titre du budget transport en application de la loi NOTRe, pour un encours de 2,6 M€ au 31/12/2017).

  L'encours global est ainsi estimé à 631,5 M€ au 31/12/2017, hors emprunt d'équilibre 2017. En ajoutant l'hypothèse d'emprunt d'équilibre 2017 mentionnée ci-avant, l'encours global passerait à 741,5 M€.

- au sens « large » en agrégeant au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail. S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours des deux crédits-baux mis en location en 2009 et 2016.
  Sous ces conditions l'encours global est alors porté à 859 M€ au 31/12/2017 et passerait à 969 M€ en incluant l'hypothèse d'un emprunt d'équilibre 2017 de 110 M€.

Dans les développements ci-après sera considéré comme stock de dette l'encours de dette au sens « large » c'est-à-dire incluant les contrats de crédit-bail

[1] *Negotiable European Commercial Paper : Nouvelle dénomination des Billets de Trésorerie depuis la réforme de juin 2016*

Ceci étant défini, l'extinction naturelle de la dette avec l'emprunt d'équilibre 2017 se réaliserait comme suit :

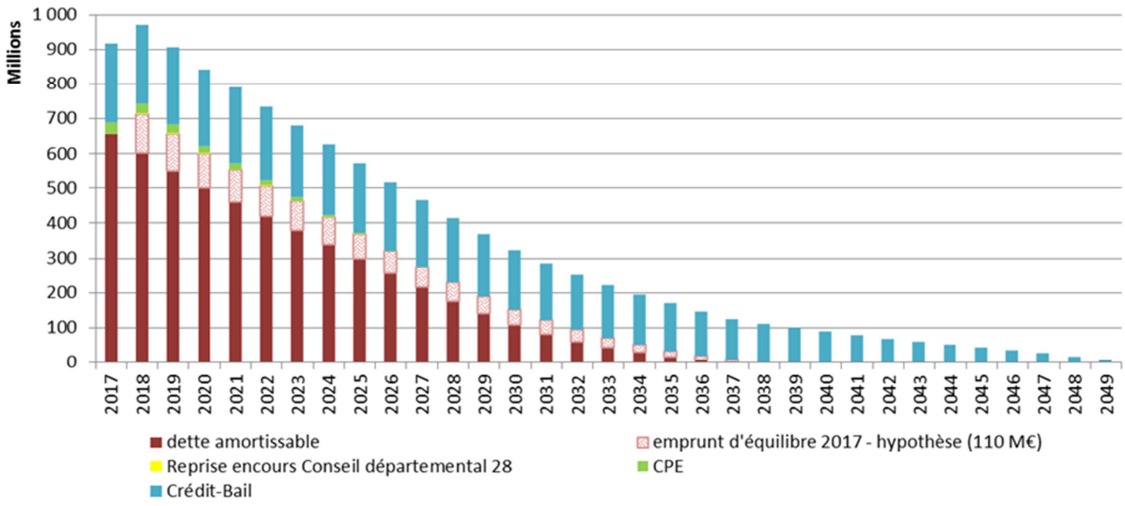

Dans un contexte de taux d'intérêts encore globalement favorables et alors que les taux monétaires sont toujours négatifs, la Région compte s'appuyer pour partie, afin d'assurer le financement de ses investissements 2017, sur le contrat BEI signé en 2013, les conditions financières proposées étant habituellement les mieux disantes du marché. Le besoin d'emprunt 2017 sera complété par un recours au réseau bancaire classique.

Le positionnement actuel du stock de dette couplé à une logique de renforcement, en fin d'année 2017, du compartiment taux fixe laisse présager un taux moyen de la dette stable compris dans une fourchette de 1,40% à 1,50 % (pour rappel, taux moyen de la dette directe à 1,42 % au 31/12/2016).

S'agissant des partenaires financiers de la Région, la part d'encours de la BEI devrait continuer à croître du fait de la mobilisation de l'emprunt de fin d'année. A la fin 2017, l'encours de la BEI devrait donc représenter plus de 42% de l'encours de dette bancaire amortissable total de la Région, les deux groupes Caisse d'Epargne et Crédit Agricole se positionnant en suivant à près de 38 % (hors attribution du complément d'emprunt d'équilibre 2017).

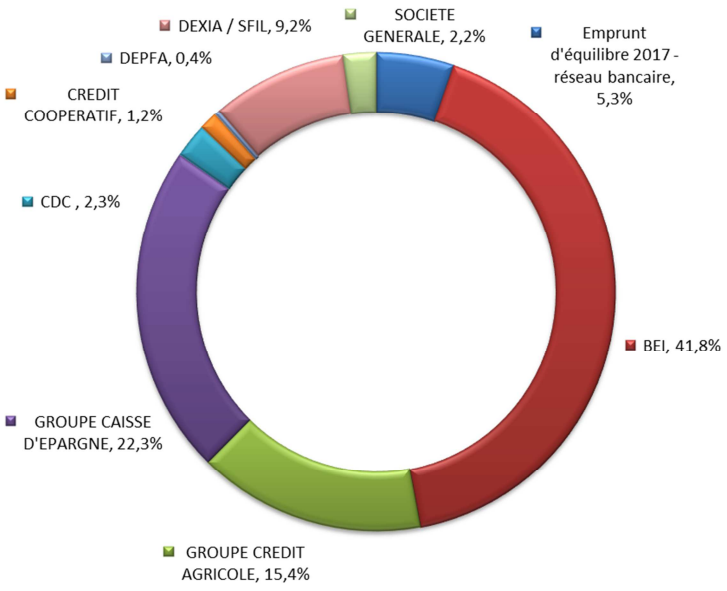

b. Gestion de la dette et financements nouveaux : quelle stratégie pour 2018 ?

Raisonner en prospective nécessite de s'interroger sur la stratégie de gestion active du stock de dette existant mais également d'arbitrer les solutions financières les plus opérantes en termes de recours à l'emprunt pour financer les investissements futurs.

Gestion du stock de dette

Les anticipations actuelles de l'évolution des taux d'intérêts ci-dessous laissent toujours présager des taux courts négatifs sur les deux prochaines années permettant d'optimiser le stock de dette actuellement positionné sur index monétaires.

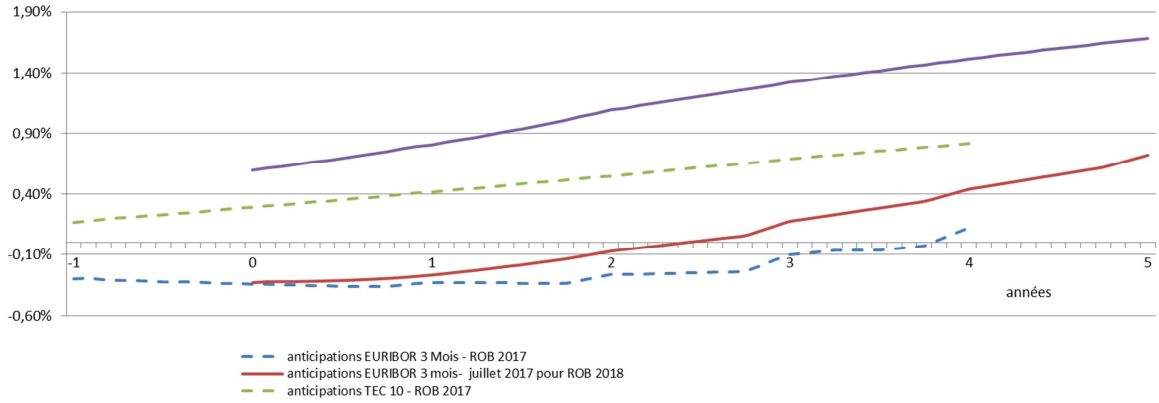

Malgré ces anticipations toujours favorables sur le volet variable de l'encours, la gestion active de la dette régionale devra néanmoins s'attacher, sur cette année, à poursuivre l'optimisation de la répartition entre taux fixe et taux variable. En effet, toute translation de +0,50 % de la courbe des taux monétaires induit une augmentation des frais financiers entre 1,30 M€ et 1,45 M€ selon que l'on se place dans le cas de la seule dette « réglementaire » ou sur la totalité des engagements financiers de la Région.

Sera ainsi privilégiée une stratégie de gestion de dette tournée vers des sécurisations d'encours en arbitrant notamment sur des modules taux fixe de manière à capter des taux d'intérêts bas dans une logique d'anticipation d'une remontée progressive des taux sur les maturités de moyen ou long terme (anticipation TEC 10 ci-dessus).

Les nouveaux financements

Outre la gestion de l'encours existant, l'optimisation de la dette régionale doit également porter sur les nouvelles conventions financières à négocier dans le cadre du financement des investissements 2018.

Le solde de la convention BEI, avant consolidation de l'emprunt d'équilibre 2017, s'élève à 104,1 M€. Dans l'hypothèse d'un emprunt 2017 de 110 M€ dont 80 M€ seraient mobilisés auprès de la BEI, le reliquat de ce contrat n'apparaît, d'ores et déjà, pas suffisant pour financer l'ensemble des investissements du budget 2018. La Région doit donc assurer dès à présent la continuité de ses sources de financements.

Dans cette optique, des discussions avec la BEI autour d'un nouveau partenariat pluriannuel ont été engagées dès le premier semestre 2017. Parmi les thématiques déjà fléchées sur cette nouvelle enveloppe, on peut citer la « mobilité durable » et « l'efficacité énergétique », des projets structurants relevant des politiques Transports et

Education (lycées, apprentissage et enseignement supérieur) ont été transmis à la BEI pour appuyer la demande de financement de la Région. Un objectif de signature est, pour l'heure, défini pour le début d'année 2018.

Dans une logique de diversification des sources de financements de la Région et parallèlement aux conventions bancaires « classiques » éventuellement négociées en complément, le recours à l'émission obligataire long terme pourrait également être envisagé. Ces émissions permettraient, outre l'augmentation de la visibilité de la signature de la Région Centre-Val de Loire auprès des investisseurs, de se financer autour d'OAT+ 0,30 % et de lisser le service de la dette en procédant à des émissions de maturités différenciées.

En posant l'hypothèse d'un emprunt d'équilibre à 110 M€ pour 2017 et en considérant une inscription budgétaire relative à l'emprunt 2018 égale à 120 M€, le capital restant dû au 31/12/2018 évoluerait :

S'agissant de la dette « réglementaire » (dette amortissable + CPE) à 801 M€
S'agissant de la dette au « sens large » (dette amortissable + CPE + crédits baux) à 1,025 Md€

E. Des dépenses de personnel raisonnées

1- La structure et l'évolution des effectifs : impacts des transferts de compétence et de la loi NOTRe

a. Les emplois budgétaires

Fin 2009, les emplois permanents représentaient 2 854 postes dont 2 246 postes de personnels techniques des lycées et 608 postes dits « du siège ». Depuis cette date, aucune création de postes n'a eu lieu, en dehors des effets des transferts de compétences.

	Nombre de postes				
Postes budgétaires au 31/12	dans les lycées	au siège	TOTAL	Evolution annuelle	Explications
2009	2246	608	2854		
2010	2270	608	2878	+ 24	Dernière vague de transferts, issus de la loi du 13 août 2004, pour les personnels relevant initialement du Ministère de l'Agriculture
2011	2270	608	2878	+ 0	
2012	2270	608	2878	+ 0	
2013	2250	628	2878	+ 0	Stabilité de postes budgétaires mais redéploiement + rattachement d'une partie des équipes mobiles (EREEL) au siège
2014	2250	630	2880	+ 2	2 postes transférés pour la gestion des programmes européens en tant qu'autorité de gestion
2015	2250	653	2903	+ 23	23 postes transférés répartis : - 19 au titre de la gestion des programmes européens - 4 au titre de la réinternalisation des transports routiers de voyageurs
2016	2250 (dont les 50 postes des équipes mobiles)	666	2916	+ 13	9 postes transférés : - 3 au titre de la gestion des fonds européens - 2 au titre des nouvelles compétences en matière de formation professionnelle - 1 au titre de la planification des déchets - 3 au titre des transports routiers + 4 postes suite à l'arrêt de Culture O Centre
2017	2250 (dont les 50 postes des équipes mobiles)	748	2998	+ 82	86 postes transférés, dans le cadre de transferts de compétences : - 2 postes sur la dernière phase du transfert de la gestion des fonds européens - 9 postes au titre du fonctionnement du CREPS - 2 postes au titre de la planification des déchets - 63 postes au titre des transports routiers interurbains et scolaires, - 6 postes en matière d'économie (dont 2 postes NACRE)-

Avec la création des équipes mobiles (SRII, EMOP, EREEL, SNE - service numérique éducatif) qui ont été rattachées hiérarchiquement à la DLAE, la répartition des postes budgétaires entre le siège et les lycées a évolué. De plus, compte tenu de la politique de stabilité des postes budgétaires, des postes ont été redéployés (111 postes) afin d'adapter les ressources aux politiques régionales (politique achat, réseau des thermiciens notamment).

Ainsi, à fin 2017 le nombre d'emplois budgétaires de la collectivité sera de 2 998.

b. Les effectifs présents

Au 31 décembre 2016, l'effectif total de la collectivité est de 3 254 agents dont 2 881 sur des emplois permanents. Ceux-ci comprennent les CDD recrutés dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, mais n'incluent pas les CDD effectuant des remplacements d'agents titulaires absents (notamment absents pour raison de santé et déjà comptabilisés dans les effectifs).

Cette photographie ne tient pas compte des différents mouvements annuels et correspond aux agents réellement en poste à cette date.

En 2016, Les départs en retraites ont représenté 2,85% de l'effectif sur emplois permanents, soit 82 départs dont une retraite pour invalidité.

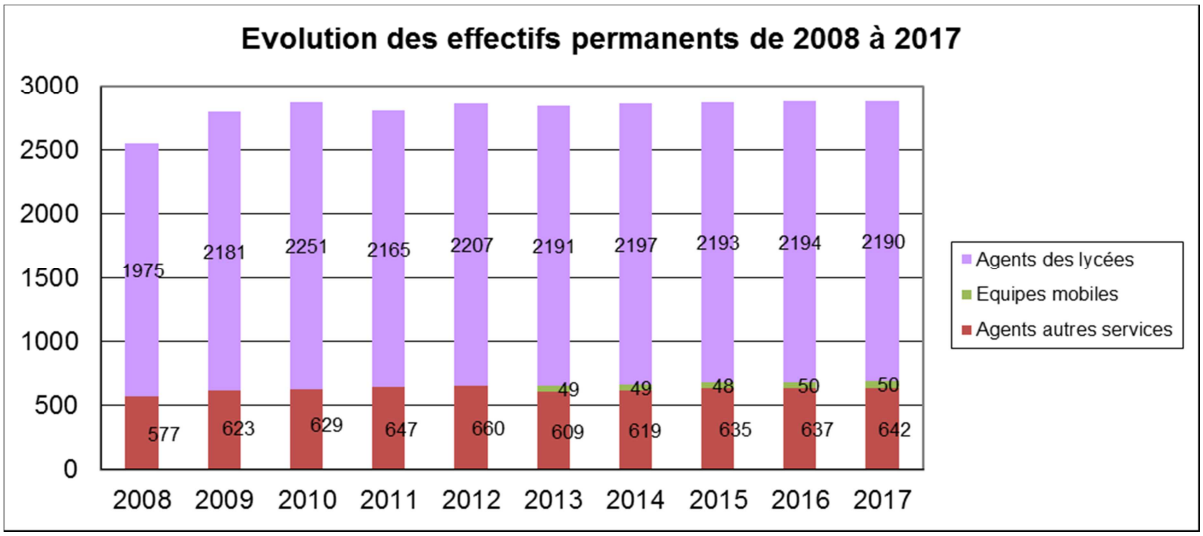

Au 30 juin 2017, les effectifs de la Région Centre Val de Loire sont de 2882 agents sur des postes permanents. Sont également présents 237 agents effectuant des remplacements et 321 agents sous contrat de droit privé (CUI, contrats d'avenir ou contrats d'apprentissage).

A cette date, les effectifs se répartissent comme suit :

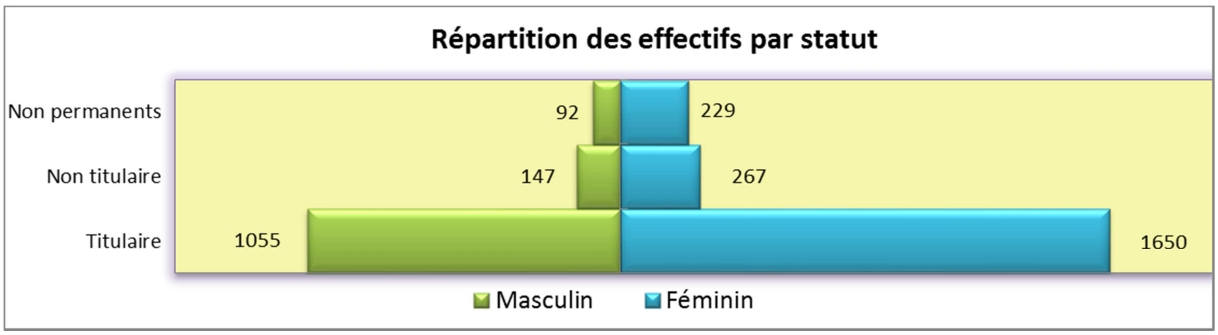

Ce graphique prend en compte les agents sur des postes permanents (2882), les agents effectuant des remplacements et les contrats de droit privé

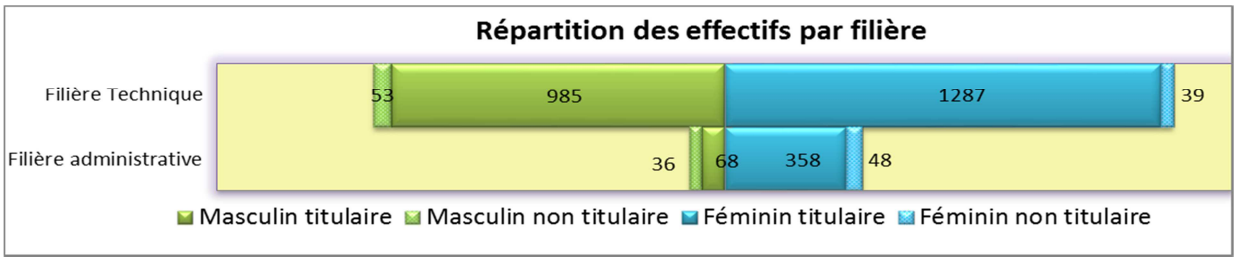

Le graphique ne tient pas compte des filières culturelles et médico-sociales du fait du faible nombre de ces agents

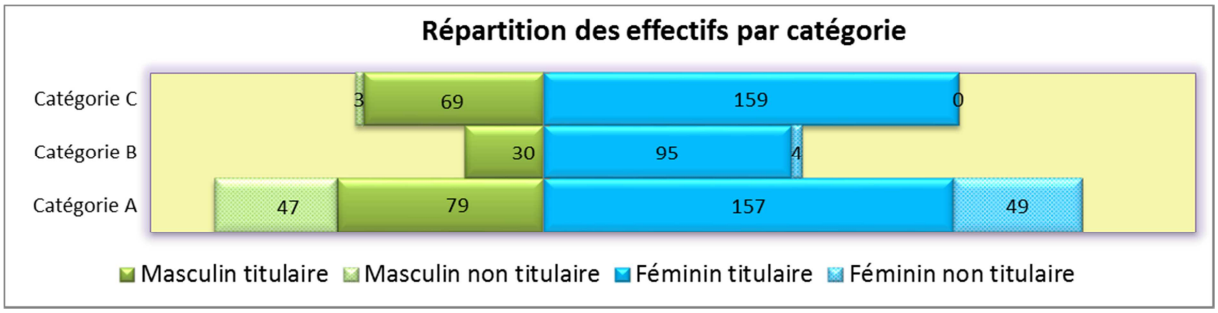

Le graphique prend en compte les agents hors lycées ainsi que les équipes mobiles

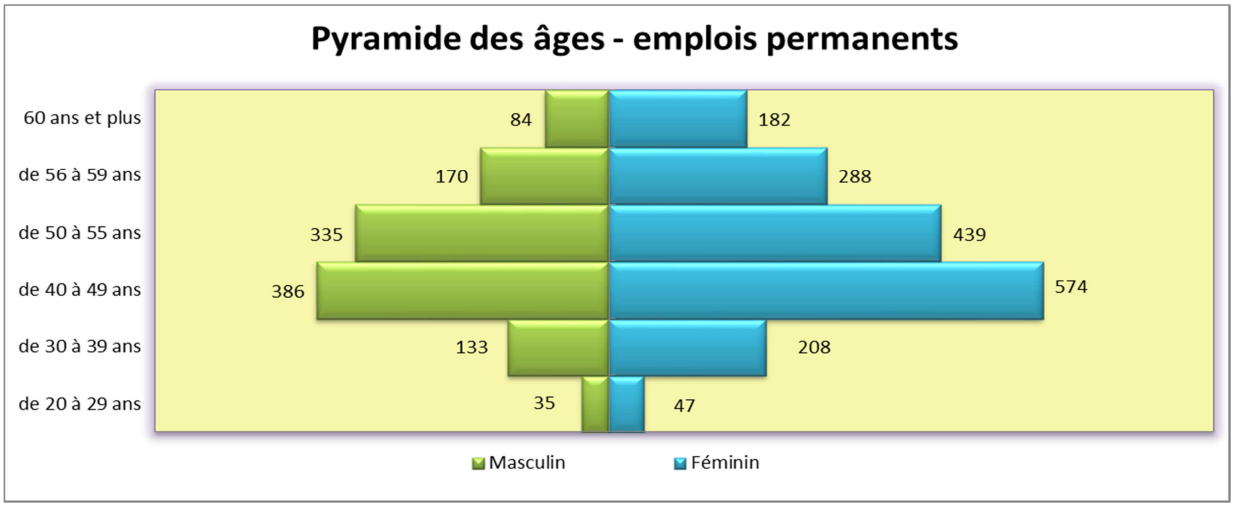

2- Une évolution de la masse salariale liée essentiellement aux mesures nationales

Le budget des ressources humaines 2017 est composé de :

- **La masse salariale à 95 %** (123 845 500 €) comprenant, le traitement de base (TIB), les compléments de traitement (la Nouvelle Bonification Indiciaire, le Supplément Familial de traitement), le régime indemnitaire, les charges patronales (CNRACL, Caisse des Dépôts, URSSAF, IRCANTEC, CNFPT, Fonds National d'Aide au Logement, versement transport…),
- **Les autres dépenses à 5 %** (6 372 000 €) comprenant les avantages sociaux, l'assurance Risques statutaires, la formation, les frais de déplacement, la médecine de prévention, les autres dépenses (frais d'annonces et de recrutements, vêtements de travail et EPI – Equipements de Protection Individuelle, assistantes sociales).

Il est fortement contraint par des facteurs externes à la collectivité. Pour mémoire les évolutions majeures de 2016 à 2017 sont liées :

- aux transferts de personnel liés aux nouvelles compétences régionales, notamment en matière de transports routiers interurbains et scolaires, de planification des déchets, ainsi que pour le fonctionnement du CREPS et la gestion des fonds européens (1,5 M€)
- aux évolutions législatives ou réglementaires de portée nationale (2,4 M€) :
  - 1,3 M€ au titre de la revalorisation du point d'indice,
  - 0,95 M€ au titre des mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations (PPCR),
  - 0,14 M€ au titre des augmentations de charges patronales et du SMIC.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne, ainsi que les mesures de gestion prévisionnelle des emplois et compétences, ont occasionné pour leur part une hausse de l'ordre d'un million d'euros.

Face à l'annonce subite de la non-reconduction de nombreux contrats aidés à la fin de l'été, des mesures d'attente ont dû être mises en œuvre par le biais de contrats temporaires. En 2017, cela a été pris en compte via la DM2 avec des recettes en baisse et de nouvelles dépenses, soit une charge supplémentaires de 478 K€.

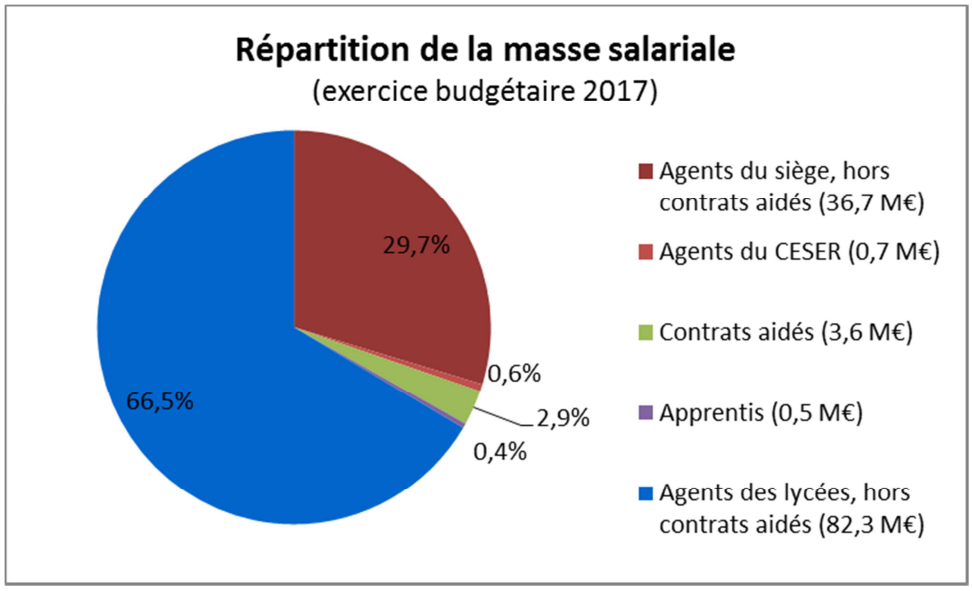

3- Le temps de travail

Les agents des lycées travaillent sur un cycle annualisé de 1607 heures, ceux des autres services travaillent également 1607 heures mais sur un cycle hebdomadaire de 39 heures.

9,13 % des agents sur emplois permanents sont à temps partiel (y compris les temps partiels pour raisons thérapeutiques) : 5,5 % des agents des lycées sont à temps partiel et près de 21% des agents du siège.

Les agents travaillant à temps partiel sont majoritairement des femmes, avec 65 % contre 35 % d'hommes. On constate une augmentation de temps partiel en faveur des hommes de 23,6 % par rapport à 2016.

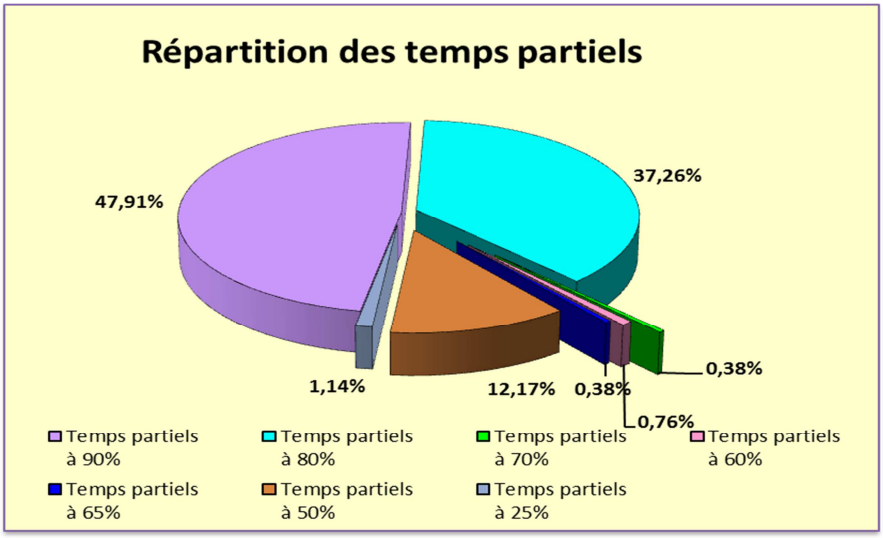

4- Les orientations pour 2018

L'objectif fixé dans le domaine des ressources humaines pour 2018 est de limiter l'impact des mesures nationales et des transferts de compétences sur l'augmentation des dépenses de masse salariale tout en maintenant le nombre de poste de travail sur les politiques régionales.

Il s'agit également, dans un cadre strict de maitrise des dépenses de personnel, de mettre en œuvre les mesures d'avancées sociales actées en 2017 afin d'améliorer les conditions de travail au quotidien de tous les agents.

Les dépenses de personnel seront ainsi contenues grâce d'une part à des efforts d'optimisation et de simplification et d'autre part, à la poursuite d'une GPEC plus offensive.

a. La politique régionale des emplois aidés

Compte tenu de la décision gouvernementale de restreindre la signature de nouveaux contrats aidés sur la fin de l'année 2017, un certain nombre de ces contrats (arrivés à terme) n'ont pas pu être renouvelés.

La Région – qui utilise les dispositifs de contrats aidés dans les lycées – reste dans l'attente d'informations sur la politique nationale en matière d'emplois aidés pour 2018. A ce jour, nous sommes dans l'attente des décisions du Préfet de région relatives aux contrats dont nous pourrions disposer pour 2018. Dans l'hypothèse la plus radicale, l'estimation d'un remplacement systématique des emplois aidés par des agents régionaux conduirait à une charge supplémentaire pour la Région de l'ordre de 3,5 M€.

b. Les nouvelles compétences

La loi NOTRe confie à la Région de nouvelles responsabilités. Ces transferts ont fait l'objet d'échanges approfondis avec les Départements de la région.

Le principal transfert concerne la compétence transports routiers. Il s'agit essentiellement du transport interurbain et du transport scolaire, mais également du transfert des gares routières départementales. 66 ETP ont été transférés à la Région à ce titre.

La nouvelle compétence sur l'économie également aura un impact sur la masse salariale 2018. En effet, six postes sont également transférés au titre des nouvelles compétences régionales en matière d'économie, dont 2 au titre du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise). Ces postes créés en 2017 vont voir leur impact se poursuivre en 2018.

Pour la compétence relative aux plans de prévention et de gestion des déchets, 3 postes ont été transférés.

Ainsi les transferts de compétences (transports routiers, compétences économiques, déchets) sont estimés à 3,3 M€ (2018, première année pleine).

c. La mise en œuvre du protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations et les nouvelles mesures réglementaires

Le protocole visant à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (Protocole PPCR) et à l'avenir de la fonction publique s'est mis en place dès 2016. Il a un impact fort sur la gestion des ressources humaines ; il procède en effet à une rénovation profonde des carrières et engage une revalorisation des grilles indiciaires de tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2016 et sur les années 2017, 2018 et 2019 voire 2020 pour certains cadres d'emploi.

Les mesures prévues en 2018 (revalorisation indiciaire, transformation primes-points 2ème étape pour les catégories A) étaient évaluées à plus de 1,1 M€. Au moment de la rédaction du document, le Gouvernement annonce que la mise en œuvre de cette réforme serait décalée d'un an.

L'augmentation de la CSG pour les agents publics va se traduire par une contribution totale de l'ordre de 1,5 M€. A la date d'élaboration du présent rapport, le Gouvernement annonce que cette mesure devrait être neutre sur le plan financier pour les collectivités employeurs.

Le retour à la journée de carence pourrait générer une économie estimée à 0,180 M€.

d. Les mesures internes d'avancées sociales

Attentif aux sujets des risques psychosociaux et des maladies professionnelles, la Région a décidé de proposer des avancées pour le pouvoir d'achat de tous les agents, des lycées comme du siège, en plus des efforts déjà réalisés depuis 2008 et des augmentations du point d'indice, pour les carrières et l'amélioration des conditions de travail au quotidien.

Ainsi, plusieurs mesures sur les carrières et le pouvoir d'achat ont été validées concernant les catégories C et B de la collectivité ainsi que pour les encadrants dans les lycées.

De plus, la qualité de vie au travail des agents étant une des priorités, des mesures complémentaires ont été actées avec :

1. Un investissement sur la médecine préventive : dans tous les départements les agents ont désormais accès à la médecine du travail.
2. Le recrutement d'une psychologue du travail et la mise en place dans le même temps d'une équipe pluridisciplinaire (10 agents).
3. Le lancement d'un travail d'analyse dans les lycées, établissement par établissement, du nombre de personnel, du nombre de m^2 et des besoins avec comparaison avec d'autres Régions. Ainsi, la collectivité sera en capacité d'examiner les besoins dans chacun des lycées avec une réflexion en parallèle sur les enveloppes de remplacement.
4. Le lancement d'un marché avec les entreprises d'insertion pour leur confier les travaux de déménagement - réaménagement pendant les permanences afin de limiter les tâches pénibles pour les agents.
5. La mise en place d'une charte avec engagement entre la Région et l'Education Nationale sur ce qui relève ou non des missions des agents de la Région dans les lycées.
6. La mise en place des fractionnements des RTT libres et mensuelles (sous forme de demi-journées) pour le siège sous réserve de l'avis du manager et des besoins des services.

Le coût de ces mesures est estimé, pour 2018, de l'ordre de 300 K€.

II - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Régional réuni en Assemblée plénière le 16 novembre 2017

prend acte du Rapport des Orientations budgétaires 2018.

Le Président